

## Les solutions après le CAP

### A quel moment ?

Lors de la dernière année de CAP et généralement pendant l'Equipe de Suivi de Scolarisation:

Demande à la MDPH de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) avec orientation \*

### Poursuite d'études en milieu scolaire\* ou en apprentissage

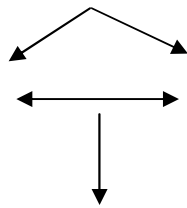
Autre CAP en 1 ou 2 ans

Mention complémentaire

1 ère Bac pro

### En milieu ordinaire professionnel \*

France travail



Cap emploi

Secteur public ou privé

### En milieu protégé

#### SAVS\*

Services d'Accompagnement à la Vie Sociale. Prise en charge des personnes adultes handicapées nécessitant une assistance ou un accompagnement. Permanent, temporaire ou séquentiel

#### CAVT\*

Centre d'adaptation à la vie et au travail  
Poursuite du travail d'orientation et apprentissage de la vie en société. Maximum 2 ans

ESAT \* - ESAT\* hors les murs

Etablissement et service d'accompagnement par le travail avec atelier ou avec entreprises partenaires (hors les murs)

*Pour plus de renseignements*

*CAVT 95*

Centre d'adaptation à la vie  
et au travail.



*SAVS*

Services d'Accompagnement  
à la Vie Sociale



*ESAT et  
Entreprises adaptées*

Etablissement et service  
d'accompagnement par le  
travail



*Capemploi 95*

Accompagnement vers et  
dans l'emploi



*www.handicap-info.fr*

Le portail d'information au  
service du handicap et de  
l'autonomie



*ESAT hors les murs*

Etablissement et service  
d'accompagnement par le  
travail avec entreprises par-

